Les juifs, lorsque leurs femmes étaient en période de menstrues, ne mangeaient pas avec elles et ne restaient pas en leur compagnie à la maison.

Anas (qu'Allah l'agrée) relate : « Les juifs, lorsque leurs femmes étaient en période de menstrues, ne mangeaient pas avec elles et ne restaient pas en leur compagnie à la maison. Les Compagnons du Prophète (sur lui la paix et le salut) questionnèrent le Prophète (sur lui la paix et le salut) à ce propos, alors Allah, Exalté soit-Il, révéla : {(Et ils t'interrogent sur les menstrues. Réponds-leur : « C'est une souillure ! Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période…)} jusqu'à la fin du verset [Coran : 2/222]. Ensuite, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Faites tout, sauf la pénétration ! » Lorsque cela parvint aux Juifs, ils dirent : « Cet homme ne laissera rien de ce que nous faisons, sans le faire différemment ! » Usayd ibn Ḥuḍayr et 'Abbâd ibn Bishr dirent alors au Prophète (sur lui la paix et le salut) : « Ô Messager d'Allah ! Les Juifs disent telle et telle chose ! Pourquoi ne pas avoir [aussi] des rapports avec nos femmes ? » Alors, le visage du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) changea à tel point que l'on pensait qu'il était en colère contre nous. Pendant qu'ils s'en allaient, ils croisèrent quelqu'un avec du lait en cadeau, destiné au Prophète (sur lui la paix et le salut). Le Prophète (sur lui la paix et le salut) envoya les chercher, et leur en donna. De cette façon, ils surent que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'était pas en colère contre eux. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Anas (qu'Allah l'agrée) informe du fait que : « Les Juifs, lorsque leurs femmes étaient en période de menstrues, ne mangeaient pas avec elles et ne restaient pas en leur compagnie à la maison. » : Les Juifs s'interdisaient de manger avec la femme qui avait ses règles et de boire de ses restes. Ils ne mangeaient pas non plus la nourriture qu'elle avait cuisinée. En effet, ils croyaient qu'elle était impure ainsi que sa sueur. « Et ils ne restaient pas en leur compagnie » : Ils ne les côtoyaient pas, ils s'éloignaient d'elles totalement et les sortaient même de chez elles. Ceci a été mentionné dans le hadith d'Anas (qu'Allah l'agrée) qu'Abû Dâwud rapporte et où il est dit : « Chez les Juifs, lorsque la femme était en période de menstrues, ils la sortaient de la maison, ils ne mangeaient ni ne buvaient avec elle et ils ne restaient pas en sa compagnie à la maison. » « Les Compagnons du Prophète (sur lui la paix et le salut) questionnèrent le Prophète (sur lui la paix et le salut) à ce propos… » : C'est-à-dire : lorsqu'ils eurent pris connaissance de ce qui se faisait chez les Juifs à propos des femmes, pendant leurs périodes de menstrues. Allah, Exalté soit-Il, révéla : {(Et ils t'interrogent sur les menstrues. Réponds-leur : « C'est une souillure ! Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période…)} [Coran : 2/222]. Ensuite, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Faites tout, sauf la pénétration ! » La religion autorise donc à la côtoyer, à manger et boire avec elle, à la toucher, et même à dormir à ses côtés. Elle a donc

tout autorisé, hormis la pénétration lors des rapports sexuels. Quant à la phrase du Prophète (sur lui la paix et le salut) : « Faites tout, sauf la pénétration ! » : Elle précise ce qui n'a pas été explicité dans le verset. En effet, le fait de se tenir à l'écart, peut concerner le fait de rester en sa compagnie, manger et boire avec elle, et la côtoyer. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur expliqua donc que se tenir à l'écart ne concernait que [la pénétration] lors des rapports sexuels, rien d'autre. « Lorsque cela parvint aux Juifs… » : Il leur est parvenu le fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) autorisait aux Compagnons de tout faire avec leurs femmes, en période de menstrues, sauf le coït. « Ils dirent : " Cet homme ne délaissera rien de ce que nous faisons, sans le faire différemment… » : C'est-à-dire : à chaque fois qu'il les voyait accomplir ou faire une chose, il ordonnait de faire différemment. Il insistait pour se différencier d'eux en toute chose. « Puis, Usayd ibn Ḥuḍayr et 'Abbâd ibn Bishr dirent au Prophète (sur lui la paix et le salut) : « Ô Messager d'Allah ! Les Juifs disent telle et telle chose ! Pourquoi ne pas avoir [aussi] des rapports avec nos femmes ? » : Ces deux Compagnons (qu'Allah les agrée) ont rapporté au Prophète (sur lui la paix et le salut) ce que disaient les Juifs, une fois que leur parvint la volonté du Prophète de les contredire en toute chose. Ils demandèrent donc au Prophète (sur lui la paix et le salut) de leur autoriser [aussi] le coït pour aller à leur encontre de manière totale. Le sens de [leur] phrase est le suivant : « Si nous côtoyons les femmes, contrairement à eux, et que nous mangeons, buvons et dormons avec elles, et que nous pouvons disposer d'elles, hormis pour le coït, pourquoi ne pas le faire pour les contredire définitivement et totalement ? » « Le visage du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) changea… » : Cela voulait dire que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'approuvait pas leur interprétation. Il se mit même en colère, à tel point que cela se voyait à l'expression de son visage. Cela, parce que leur parole va à l'encontre de la religion. En effet, Allah, Exalté soit-Il, a dit : {(Tenez-vous à l'écart de vos femmes durant cette période…)}. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) expliqua que se tenir à l'écart, signifie ne pas avoir de rapports sexuels durant les menstrues. « À tel point que l'on pensait qu'il était en colère contre nous….. » : En colère, en raison de ce qu'ils avaient demandé. « Pendant qu'ils s'en allaient, ils croisèrent [quelqu'un] avec du lait en cadeau, destiné au Prophète (sur lui la paix et le salut). Le Prophète (sur lui la paix et le salut) envoya les chercher et leur en donna… » : Lorsque la personne avec le cadeau arriva, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) envoya quelqu'un pour aller les chercher. Une fois cela fait, le Prophète (sur lui la paix et le salut) les abreuva de ce lait, par gentillesse et pour montrer son approbation envers eux. « De cette façon, ils surent que le Prophète (sur lui la paix et le salut) n'était pas en colère contre eux. » : Il n'était pas en colère contre eux, parce qu'ils étaient de bonne foi. [Cela peut aussi vouloir dire que] Sa colère ne dura pas contre eux, étant donné la noblesse de son caractère et la douceur [dont il faisait preuve] envers ses Compagnons.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10013